n°1 F2

DLP 12-6-85523800

®

# Avertissements agricoles

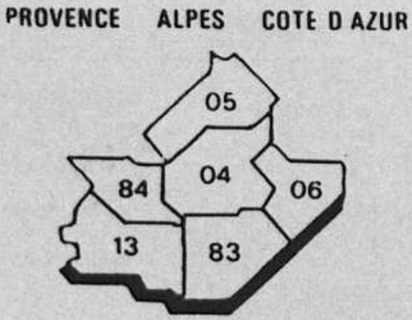
MINISTERE DE L'AGRICULTURE DIRECTION DE LA QUALITE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

B.P. 95 - 84140 MONTFAVET Téléphone (90) 88.21.83

ISSN 0759-9616

PROVENCE ALPES COTE D AZUR




- ARBORICULTURE - CULTURES LEGUMIERES - GRANDES CULTURES -

ARBORICULTURE 4 Juin 1985 - N°11

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" Directeur Gerant P Duffaud CPPAP N° 478 AD

## TOUTES ESPECES

ACARIENS - INTERVENIR SI LE SEUIL DE 65 % DE FEUILLES OCCUPEES EST ATTEINT .

COCHENILLES (virgule, rouge du poirier, Pou de San José et cochenille du mûrier sur pêcher) - SURVEILLER LEUR PRESENCE EVENTUELLE .

Dans les parcelles hébergeant l'un de ces ravageurs on interviendra à l'apparition des jeunes larves, soit dès maintenant en régions précoces et moyennes avec un produit à base de métidathion (ULTRACIDE) : 40 g M.A./hl .On renouvellera ce traitement 15 jours après la première application .

OIDIUM - RENOUVELER LE TRAITEMENT SUR LES ESPECES SENSIBLES .

## ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER - MAINTENIR LA PROTECTION .

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES - RENOUVELER LA PROTECTION OU LA COMMENCER .

- au-dessus de 600 m., dès maintenant avec le diflubenzuron (DIMILIN) et à partir du 10 Juin avec les autres produits classiques (larvicides) .
- de 400 à 600 m., dès réception du bulletin avec un larvicide type phosalone .

TORDEUSE DE LA PELURE (Pandemis heparana) - INTERVENIR SI NECESSAIRE ET DES QUE POSSIBLE .

Au cas ou aucun traitement n'a été fait au printemps, malgré des dégâts observés, utilisez méthomyl (LANNATE) : 75 g M.A./hl également efficace sur *CARPOCAPSE* et *PUCERONS* ou fenvalérate (SUMICIDIN) : 10 g M.A./hl ou perméthrine (AMBUSH, PERTHRINE) : 7,5 g M.A./hl .

MINEUSE CERCLEE SUR POMMIER - ETENDRE LA PROTECTION .

- dès maintenant entre 300 et 500 m d'altutude )
- et à partir du 10 Juin au-dessus de 500 m d'altitude ) si on utilise le méthomyl .

## ARBRES FRUITIERS A NOYAU

MOUCHE DE LA CERISE - ETENDRE LA PROTECTION .

- au-dessus de 400 m d'altitude à partir du 12 au 16 Juin suivant l'exposition du verger et si l'on emploie un larvicide ou 8 jours avant si l'on emploie la deltaméthrine.

- ailleurs, on renouvellera les traitements en fonction de la date de récolte .

CYLINDROSPORIOSE DU CERISIER - COMMENCEZ LA PROTECTION .

Sur les variétés sensibles (Marmotte, Montmorency ...), dès l'apparition des premières taches après récolte avec manèbe ou mancozèbe : 160 g M.A./hl, doguadine (MELPREX) : 80 g M.A./hl, folpel (nombreuses spécialités) : 100 g M.A./hl, bénomyl (BENLATE) : 30 g M.A./hl, dithianon (DELAN) : 50 g M.A./hl .

Ou, si nécessaire avant récolte, en utilisant un des produits valables contre le *MONILIA* .

MONILIA SUR FRUITS - TRAITEZ EN FONCTION DES RISQUES (climat, sensibilité, récolte) .

..../....

ABONNEMENT 1er janv 31 dec 100F
à Regis de recettes DDA CCP Marseille 9660 74 V

P22

CARPOCAPSE DES PRUNES - COMMENCEZ LA PROTECTION,

en secteurs précoces et sur variétés tardives, dès maintenant avec phosalone ou azinphos (larvicides) .

FORFICULES - EN VERGERS HABITUELLEMENT ATTEINTS .

Intervenir de préférence la nuit avec naled (ORTHO-DIBROM) : 100 g M.A./hl .

TEIGNE et PSYLLE DE L'OLIVIER - PREMIER TRAITEMENT .

En vergers généralement infestés par la *TEIGNE* .

.si la floraison a eu lieu ou est en cours, on attendra la ponte sur jeunes olives.Un prochain bulletin en précisera la date .

. sinon, intervenir dès l'ouverture des toutes premières fleurs avec :

| | | |
|---|---|---|
| bacillus thuringiensis | (BACTOSPEINE, DILPEL) dose suivant spécialité, ce produit préserve la faune auxiliaire . | |
| carbaryl | (CARBATOX, KUMITAL, SEVIN) | : 125 g M.A./hl . |
| diméthoate | (nombreuses spécualités) | : 50 g M.A./hl, efficace aussi sur *PSYLLES* . |

CYCLOCONIUM et FUMAGINE SUR OLIVIER - A SURVEILLER .

Si l'on observe leur présence, on ajoutera un fongicide cuprique (250 g de cuivre métal/hl).

**CYPRES BLEUS et CEDRES** - ATTENTION AUX PUCERONS .

En cas d'attaques (*jaunissement des feuilles*), effectuez un traitement à base de pyrimicarbe (PIRIMOR) : 37,5 g M.A./hl .

# CULTURES LEGUMIERES

## PLEIN CHAMP

TEIGNE DU POIREAU -

Le vol se généralise .On effectuera une première intervention entre le 5 et le 11 Juin .

MELON - Maladies du feuillage : des attaques de *CLADOSPORIOSE* ou d'*ANTHRACNOSE* sont susceptibles de se produire .Assurer la protection avec un produit à base de manèbe ou mancozèbe (nombreuses spécialités) .

Pourriture des fruits : surveiller d'éventuelles attaques .Intervenir si nécessaire avec un produit à base d'iprodione (ROVRAL) ou vinchlozoline (RONILAN) .

ACARIENS SUR AUBERGINE -

Intervenir dès les premiers symptômes avec un acaricide spécifique .Evitez toute spécialité à base de dicofol .

MOUCHE DE LA CAROTTE - Vol nul .

MOUCHE DU CHOU SUR NAVET -

Le vol se poursuit .Sur les navets désinsectisés depuis plus de deux mois effectuez un traitement (cf. bulletin N°5).Ne pas traiter les navets récoltés avant le 18 Juin .

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE -

Aucun foyer n'est encore signalé .Cependant, une nouvelle contamination a eu lieu le 3 Juin. Renouveler la protection dès que possible .

# GRANDES CULTURES

## CEREALES

Stade phénologique : FLORAISON à FORMATION DES GRAINS .

PUCERONS SUR EPIS - DES POPULATIONS A SURVEILLER . ATTENTION AUX ABEILLES .

La présence de *PUCERONS* parfois importante, est signalée dans de nombreuses parcelles .Un traitement ne se justifie que si la population est en croissance rapide (double en 5 jours ou triple en 8 jours) ou si vous observez au moins un *PUCERON* sur 50 % des épis du stade pleine épiaison (10.5) au stade grain pâteux (11.2) .On interviendra avec l'un des produits suivants (en g de M.A./ha) :

pyrimicarbe : 125, phosalone : 612,5, bromophos : 375, endosulfan : 525,dialiphos+endosulfan 324 + 262,3,thiométon + endosulfan : 133,4 + 400, éthiofencarbe + oxydéméton méthyl : 250 + 50 .

ROUILLE BRUNE -

Intervenir en cas de présence sur l'une des trois dernières feuilles .

Choisir un produit également valable contre la *SEPTORIOSE* et les *maladies de l'épi* (cf. bulletin N°9 bis) .

------ 00000 ------